

Jean LAUNAY

Questeur
Député du Lot

Figeac, le 10 janvier 2017

N.REF/JL.SV.2017.01.009

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité me saisir sur la proposition de loi relative au respect de l'animal en abattoir qui sera examinée jeudi 12 janvier prochain en séance publique et je vous en remercie.

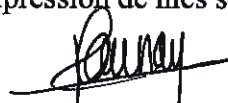
Comme vous le précisez dans votre courriel, l'examen de cette proposition de loi fait suite aux travaux de la commission d'enquête sur les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français, commission à laquelle participaient nombre de députés du groupe SER. Ses travaux ont abouti à 65 propositions inscrites dans le rapport de Jean-Yves Caullet pour l'amélioration du bien-être animal et des conditions de travail des salariés des abattoirs.

Les débats en commission ont été l'occasion de mettre en commun les différents points de vue, à l'issue des nouvelles auditions qu'Olivier Falorni a menées en tant que rapporteur de cette proposition de loi. Ainsi que nous l'avons indiqué à cette occasion, les députés socialistes sont particulièrement attentifs à prévenir autant que possible les actes de maltraitance animale. Nous sommes également attachés à préserver à la fois les conditions de travail des salariés et la compétitivité de nos abattoirs, qui permet de préserver de nombreux emplois sur notre territoire.

C'est pourquoi, nous nous sommes engagés à présenter en séance publique un amendement à la proposition de loi qui met en place une expérimentation de la vidéosurveillance. Ce dispositif, qui durera un an à compter du 1er juillet 2017, permettra de mettre en œuvre un mécanisme de protection des animaux par vidéo, en préservant les conditions de travail et la dignité des salariés des abattoirs. Nous ne souhaitons pas brader l'une ou l'autre de ces deux grandes priorités.

Nous soutiendrons donc cette proposition de loi en faveur du bien-être animal, complétée d'un dispositif concret et efficace. Nous porterons haut et fort la double exigence de l'éthique et du respect dû à ces salariés dont les conditions de travail doivent être garanties.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean LAUNAY